



Mercredi 23 décembre 2009

L'Ordre infirmier reproche à Roselyne Bachelot d'avoir plaidé pour une cotisation plus faible au lieu de le soutenir

PARIS, 23 décembre 2009 (APM) - L'Ordre national infirmier aurait jugé plus "naturel" que la ministre de la santé soutienne l'institution plutôt qu'elle réaffirme sa préférence pour une cotisation plus faible, explique-t-il dans un communiqué publié mercredi.

Roselyne Bachelot a indiqué qu'elle n'avait pas à intervenir dans le débat sur l'Ordre infirmier, tout en rappelant sa préférence pour une cotisation moins élevée, dans un entretien accordé mercredi 16 décembre à l'APM (cf dépêche APM MHMLH001).

Dans un communiqué publié mercredi, l'instance ordinaire précise qu'elle "tient à rétablir la vérité des faits" à la suite des appels à la grève lancés par les syndicats et à la prise de parole de la ministre de la santé.

Elle estime d'abord que les "efforts de désinformation déployés" par les syndicats "portent un discrédit" sur l'Ordre. Elle précise que, pour ceux et celles qui ne l'auraient pas reçu, le dossier d'inscription est téléchargeable sur son site.

L'Ordre déplore en outre que la ministre de la santé ait rappelé sa préférence pour une cotisation moins importante, "en contradiction avec l'affirmation de sa neutralité".

Il rappelle que la loi du 21 décembre 2006 lui a "confié des missions étendues" et que la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) "les élargit". Il explique qu'il ne "saurait remplir l'ensemble des missions qui lui sont confiées avec des ressources qui n'atteindraient pas le quart de celles de l'Ordre le moins doté".

L'Ordre fait remarquer également que l'organisation en trois niveaux (national, régional et départemental) est "indispensable pour assumer son rôle auprès d'une population professionnelle aussi nombreuse", avec près de 500.000 infirmières et infirmiers en exercice. "L'Etat ne devrait-il pas naturellement soutenir l'institution chargée par la loi de contribuer à la santé publique, à l'éthique professionnelle et à la promotion de la profession infirmière?", s'interroge l'instance dans son communiqué.

mh/ab/APM polsan

redaction@apmnews.com

MHMLN002 23/12/2009 18:01 ACTU